



Stop au financement de la formation des médecins par l'industrie pharmaceutique

Paris, le 21 janvier 2011 – La crise du Mediator met à nu le sujet des conflits d'intérêts et de l'indépendance des décisions concernant la gestion du médicament et des autorisations de mise sur le marché.

Mais les déviances, les influences fautives et la subordination aux intérêts financiers qui apparaissent dans ce dossier imposent d'ouvrir aussi celui des relations entre la formation médicale continue et l'industrie pharmaceutique. La formation médicale devient selon la loi le "développement professionnel continu" (DPC).

En application de cette évolution souhaitable, des projets de décrets sont en attente de publication au journal officiel. Ces décrets éludent le sujet du financement du DPC pour les hospitaliers. Plus exactement en marginalisant le financement public (0,5 à 0,75% de la masse salariale) l'Etat continu d'accepter de laisser les industriels du médicament intervenir largement dans la démarche de formation continue des médecins.

La CMH demande avec force que la mise en place du DPC se fasse en tenant compte des exigences éthiques et de santé publique qu'imposent l'affaire du Médiateur. La publication des décrets DPC doit être différée pour que cette indispensable mise à plat soit effective et qu'une concertation soit engagée rapidement.

Contact Presse :

François Aubart

06 07 37 72 01